



Gestion de curatelle

Par Vanessa778

Bonjour

Mon beau père a été placé sous curatelle renforcée en mai dernier... une mandataire judiciaire à donc été désignée... et mon beau père très malade après hospitalisation de plusieurs mois à été placé en ehpad en août dernier par décisions des médecins . Nous n'avions aucunes nouvelles de la mandataire ni du travail qu'elle effectuait... Nous lui avons transmis le compte de mon beau père, avec l'argent qu'il avait, il avait quelques petites dettes de loyers, nous avons obtenu un échéancier et tout transmis à la mandataire... Son compte bancaire à été fermé par l organisme tutélaire pour en ouvrir un autre. Et après quelques mois, il s est averé que le dossier ait été repris par un autre mandataire... pourquoi nous ne le savons pas ! Les loyers sont non seulement restées impayés mais ont augmentées car non réglés par le premier mandataire... ainsi que rour les prélèvements mensuels divers non honorés... donc dettes supplémentaires pour mon beau père, le logement en location n avait toujours pas été restitué et donc les dettes de loyers se sont accrues... Son téléphone portable à été coupé et résilié pour non paiement etc ... Nous ne savons pas ce qui s est passé ni pourquoi la personne mandatée à été remplacée... la seconde personne mandatée à mis en place des demandes d'aides pour le règlement de l'Ehpad... a apparemment demander des plans d apurement pour les dettes... et a enfin rendu le logement... Nous pensons que certaines dettes auraient pu être évitées si le travail avait été effectué dans les temps par le premier mandataire... dont les raisons du depart sont totalement floues pour nous. Nous avons appris par la suite que cette premiere personne n avait pas fait faire les changements de domiciliation bancaire de mon beau père auprès des différents organismes ce qui lui a causé d avantage de dettes et impayé car les prélèvements arrivaient sur l'ancien compte. Aujourd'hui, après Nous être rendu en mairie pour constituer notre dossier d'obligé alimentaire... j'envoie un mail au mandataire pour un renseignement et là j'apprend que la seconde personne mandatée pour la curatelle de mon beau père a encore changée ! Cette ci pourtant semblait avoir bien repris le dossier et bien s en occuper même si nous avons peu d'information sur ses demarches. Est ce normal que l'on change sans arrêt de mandataire ? Et sans etre tenu au courant ? Que nous ne soyons presque pas informé de ce qui se passe, de où en sont les dettes, de l'avancé des démarches etc ? J'ai l'impression que la première personne mandatée nous a mis dans un beau pétrin... quel est votre avis sur la situation ? Merci à vous

Par sophie75

" Sous tutelle? » : quand l'assistance vire au drame : documentaire

Ils sont aujourd'hui près d'un million en France. Dans les années à venir, vieillissement de la population oblige, ils seront de plus en plus nombreux. Jugés vulnérables, psychologiquement fragiles, physiquement diminués, a priori incapables de gérer leurs comptes ou de prendre des décisions importantes, des femmes et des hommes de tous âges et d'origines sociales très diverses sont placés sous tutelle ou curatelle plus ou moins renforcée. Cette décision lourde de conséquences est prise par des juges spécialisés dans des affaires sensibles, mais débordés par l'afflux de dossiers et le manque flagrant de moyens.

Le système est évidemment censé protéger, mais si l'on en juge par les cas analysés dans ce documentaire, il aboutit trop souvent à des spoliations et à des mises en danger scandaleuses. Judiciairement, la mise sous tutelle ou sous curatelle place les personnes concernées sous l'autorité d'un tuteur. Qui prend de fait le pouvoir. Dans la pratique, on trouve parfois des médecins peu conciliants, des psychiatres peu sensibles, ou encore des marchands de biens peu scrupuleux qui, profitant de la situation, enfoncent encore un peu plus des personnes privées par la loi du libre accès à leur propre patrimoine.

Ne plus pouvoir disposer comme on l'entend de ses biens est violent, mais c'est plus globalement l'atteinte à la dignité qui fait mal. Une plainte qui revient sans cesse, qu'il s'agisse d'individus aisés ou pauvres. Sans oublier les lourds enjeux familiaux qui se font jour lorsque l'un des membres est placé sous tutelle ou curatelle.

Des profils variés

Mais il n'y a pas que des personnes âgées miséreuses, ayant vraiment perdu la tête, qui sont placées sous tutelle ou sous curatelle. Et c'est bien ce qui rend la situation actuelle inquiétante. Le documentaire d'Olivier Pighetti fait froid dans

le dos, tant les cas évoqués, très différents, dévoilent des situations difficilement tolérables. La force de cette enquête tient justement aux profils variés des histoires présentées. A priori, pas grand-chose en commun entre Gilbert, 83 ans, ancien chef d'entreprise privé d'une grande partie de sa confortable retraite, Nathalie, artiste peintre de 58 ans en rage contre sa situation, Agathe et sa mère de 84 ans, ou encore Gilles, 83 ans, et son épouse handicapée.

Chaque cas est décortiqué et analysé. Pourquoi en est-on arrivé là ? Que cache telle mesure vexatoire ? Face à la loi, qui paraît parfois si injuste, si décalée, certaines personnes mises sous tutelle et sous curatelle sont aidées dans leur combat par des associations. Les graves dysfonctionnements étant de plus en plus nombreux (abus de confiance, détournements en tous genres, mauvaise gestion des comptes, ventes immobilières injustifiées?), des associations comme l'Afcat (Association contre les abus tutélaires) croulent sous les dossiers. Et la situation ne semble pas être en voie de s'améliorer.

Comment la France, qui privilégie un système visiblement inadapté, plaçant des gens sous tutelle ou curatelle trop facilement alors que la situation ne l'exige pas, va-t-elle régler dans les années à venir un problème de société aussi vaste, complexe et douloureux ? Aujourd'hui, trop souvent, la mise sous protection ne fait que fragiliser davantage des situations délicates. Et ses effets pervers font visiblement des ravages."